RÈGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE JEAN DE BEAUMANOIR

accueil@evran.bzh | 02 96 27 40 33 | 12 rue de la mairie, 22630 Évran

Ce règlement fixe les conditions d'utilisation de la salle Jean de Beaumanoir.
Il s'applique à toute personne ou structure qui loue ou utilise la salle.
En déposant une demande de réservation, l'organisateur s'engage à respecter ce règlement.

CLÉS ET ACCÈS AU PARKING

Un jeu de clés vous a été remis lors de l'état des lieux d'entrée.

Attention : Le portique central du parking limite la hauteur de passage des véhicules à **2,10 m**. Veillez à vérifier la hauteur de votre véhicule avant de franchir le portique.

SALLE ET MOBILIER

Un plan de disposition des tables et des chaises est affiché à l'entrée et à l'intérieur de la salle.

Avant de quitter les lieux, merci de **remettre les tables et les chaises à leur emplacement initial**, conformément au plan affiché.

CUISINE ET ÉQUIPEMENTS

En cas de coupure de courant dans la cuisine : **vérifiez en premier lieu les boutons d'arrêt d'urgence**, de couleur jaune et rouge. Les consignes vous seront expliquées lors de l'état des lieux d'entrée et sont également affichées sur l'armoire électrique.

La cuisine est équipée d'une citerne de gaz qui alimente les brûleurs et le four. Les consignes de mise en service des feux vous seront communiquées lors de l'état des lieux.

Des classeurs explicatifs concernant le fonctionnement des fours, des brûleurs et du lave-vaisselle sont à votre disposition dans la cuisine, sur le chauffe-eau.

En cas d'utilisation de la vaisselle : **merci de la nettoyer et de la poser sur le meuble de rangement** prévu à cet effet.

SÉCURITÉ

Lors de l'état des lieux d'entrée, prenez connaissance de l'emplacement des dispositifs de sécurité :

- Extincteurs et boîtes incendie ;
- Issues de secours ;
- Boîtiers et système d'alarme incendie.

En cas de déclenchement de l'alarme incendie :

- Si vous constatez un danger réel (fumée, incendie…), faites immédiatement évacuer les occupants par les issues de secours et appelez les secours.
- En l'absence de danger apparent, ne paniquez pas et attendez l'arrêt de l'alarme. Son déclenchement est prévu pour une durée d'environ cinq minutes.

NETTOYAGE ET REMISE EN ÉTAT

Avant votre départ, merci de remettre les locaux en état de propreté :

- Balayer les salles utilisées, au rez-de-chaussée et à l'étage, ainsi que la scène ;
- Laver les sols si nécessaire, notamment les zones les plus sales ;
- Nettoyer le bar, les tables, la cuisine et les appareils utilisés ;
- Nettoyer les toilettes.

Le matériel de nettoyage vous sera indiqué lors de l'état des lieux d'entrée.

En cas de nettoyage insuffisant constaté lors de l'état des lieux de sortie, une prestation de nettoyage vous sera facturée au tarif de 33,00 € par heure.

DÉCHETS ET VERRE

Des conteneurs de tri sont installés à l'extérieur de la salle. Merci de déposer vos déchets dans les conteneurs appropriés.

Le ramassage des ordures ménagères ayant lieu le lundi matin, **ne laissez aucun sac plastique ni aucun déchet à l'extérieur des locaux.**

En cas de problème nécessitant l'intervention de la commune :

06 49 42 36 55